

Madame la Directrice Académique,

Madame La Secrétaire générale,

Mesdames, Messieurs

Au lendemain de l'élection présidentielle, la FSU se félicite que l'extrême droite ait été battue. Cependant elle n'oublie pas les 5 années Macron I qui viennent de s'écouler et leur cortège de mesures anti-sociales, d'attaques contre les solidarités et les services publics, et tout particulièrement contre le service public d'éducation. Le président réélu annonce que « Cette ère nouvelle ne sera pas la continuité du quinquennat qui s'achève » et promet « une nouvelle méthode ». La FSU s'interroge sur la sincérité de ces propos et continuera, sous Macron II, ses combats pour consolider la démocratie mais aussi pour agir pour le progrès social, pour des services publics de qualité, pour la reconstruction d'un service public d'éducation à la hauteur des défis qu'il a à relever et pour le respect de ses personnels. La FSU portera ses revendications à l'occasion des élections législatives sur la base du manifeste qu'elle a publié. La semaine passée, le 28 avril, nous avons célébré la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. Cette année, l'Organisation Internationale du Travail a mis l'accent sur l'importance du dialogue social tripartite (Etat, employeurs, salarié-es) pour nourrir « une culture positive de la santé et de la sécurité ». Cependant, la France est très loin du compte : la loi de transformation de la Fonction publique, les effets du néomanagement, la dégradation des conditions de travail en raison de restrictions budgétaires pèsent lourdement sur la santé des agent-es de la Fonction publique. En effet, la disparition prochaine des CHSCT et leur remplacement par une formation spécialisée du nouveau Comité Social risquent d'entraîner une marginalisation des questions de santé au travail, comme c'est le cas dans le privé. Pour la FSU, il y a urgence à changer de cap ! Pour la FSU une autre ambition, plus forte, avec des moyens pour la médecine de prévention, pour les inspecteur-trices en santé au travail, et pour les représentant-es des personnels est nécessaire pour améliorer la santé des personnel du service public d'éducation. Mais il faut aussi et c'est essentiel, une tout autre politique publique et budgétaire valorisant les services publics et leurs agent-es.

Le travail, comme les autres activités humaines, doit permettre le développement des personnes et des collectifs ; le travail ne doit pas provoquer de pathologie ou de mal-être. L'employeur a l'obligation de protéger les personnels et doit mettre en œuvre les moyens adaptés à cette protection ; mais elle doit aussi permettre aux individus de se développer, dans un cadre collectif. La mise en œuvre d'une véritable démocratie au travail doit permettre aux personnels de débattre des critères de qualité de leur propre activité et de son organisation, pour qu'un travail bien fait soit aussi un travail qui préserve leur santé. Il faut que les personnels, leurs représentant-es puissent, au plus près de l'activité, questionner les besoins essentiels, débattre et refuser des pratiques qui maltraitent les personnes. Or les projets de ce CHSCT n'avancent pas ou si peu : programme de formation des représentants des personnels, programme de visite d'écoles, d'établissements et de services, chantier sur la gestion de la grande difficulté scolaire... Nous voici en mai, le GT prévu en février n'a toujours pas eu lieu : tout cela n'a que trop traîné. Même les avis émis par le CHSCT ne reçoivent pas de réponse dans le délai réglementaire. C'est, une fois de plus, inadmissible ! Un calendrier précis doit donc être fixé dès aujourd'hui.